

# CONTAINERZ

**“LE CHOIX DU CONTENEUR PEUT ÊTRE DÉTERMINANT”**



**Le spécialiste du conteneur dernier voyage ContainerZ conseille les chargeurs industriels. Son directeur, Éric Benson, met en avant l'importance d'une expertise dans ce domaine, notamment s'agissant des restrictions d'importations de matériel en Algérie.**

Une grande partie des clients de ContainerZ, société française de négoce et de préparation de conteneurs maritimes, sont des industriels. Parmi eux, certains évoluent dans les secteurs gazier et pétrolier et exercent leur activité en Algérie.

La nature de cette activité les incite souvent à recourir au conteneur dernier voyage. Ce choix peut être fait principalement pour deux raisons : lorsque le chargeur considère que la durée ou le lieu d'utilisation du conteneur engendrera des frais de détention (“demurrage”) et de retour excessifs ou lorsqu'il utilisera la boîte comme une unité de

production transportable (groupe électrogène, pompe, etc.).

Depuis sa loi de finance complémentaire de 2009, l'Algérie impose que tout matériel importé sur son territoire soit neuf. “Cette règle, qui est connue depuis longtemps pour les machines, les véhicules et les engins de BTP, l'est beaucoup moins s'agissant des conteneurs”, a constaté Éric Benson, directeur de ContainerZ. Pourtant, elle inclut bel et bien l'emballage de la marchandise et donc le conteneur maritime, lorsqu'il n'est pas fourni par un armateur dans le cadre de sa prise en charge du fret. De ce fait, les conteneurs dernier voyage d'occasion ne sont pas autorisés à entrer en Algérie.

C'est là que l'expertise de ContainerZ prend tout son sens. “Dans un projet industriel, l'achat du conteneur est en général considéré comme un détail et se règle souvent au dernier moment. Or, un mauvais choix peut mettre en péril l'ensemble du projet, avertit Éric Benson. Nous posons systématiquement à nos clients la question de la destination du

conteneur, sans quoi, il pourrait se retrouver bloqué, avec tous les désagréments et les frais que suppose une telle situation”.

En théorie, un conteneur est considéré comme neuf s'il a moins de cinq ans puisque sa plaque CSC est valable deux fois trente mois : la première fois dès sa sortie d'usine et la seconde fois après son premier contrôle. Dans les faits, ContainerZ ne fournit que des conteneurs de l'année. “Nous maîtrisons le sujet, nous avons le matériel adapté à chaque situation. Nous savons fournir les conteneurs neufs pour tous ces dossiers industriels, les chargeurs n'auront pas d'ennuis s'ils ont sollicité nos conseils”, résume Éric Benson.

**ContainerZ**  
**contact@container-z.com**  
**www.container-z.com**

**N° Indigo 0825 950 920**

0.15 € TTC/MIN

publi-rédactionnel